

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE DAME DE MONTAUBAN
MRC DE MÉKINAC

À une session régulière du conseil de la municipalité de Notre Dame de Montauban tenue le 6 octobre 2015 à 19h30 au lieu ordinaire des réunions et où étaient présents Mesdames Diane Morasse Léveillé, Isabelle Denis, Messieurs Yves Pagé, Michel Sasseville, Gérald Delisle et Jean-Louis Martel. Sous la présidence du maire Monsieur Jean-Guy Lavoie. Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Manon Frenette, directeur général, secrétaire-trésorier est aussi présente.

RÉSOLUTION # 2015-10-133 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de Bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1er septembre 2015
4. Adoption et paiement des comptes
5. Correspondance
6. Autorisation au directeur-général pour transmettre les dossiers de taxes à la cour municipale
7. Demande d'aide financière au Ministère de la sécurité publique pour la formation des pompiers volontaires
8. Mise en place d'un protocole d'appel avec la centrale de répartition déterminant les types d'évènements pour lesquels les pompiers seront appelés à porter assistance.
9. Renouvellement droits de passage vs Club motoneige Alton inc
10. Approbation du rapport des dépenses concernant la subvention amélioration du réseau routier local
11. Soumission déneigement des stationnements
12. soumission pour le sel à glace
13. demande de soumission pour l'abat-poussière
14. Avance de fonds à la Coop de Solidarité Multiservices Montauban
15. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts vs Lac-Brûlé, Chemin des Ballades & Lac Seigneur
16. Entente avec les organisateurs du NDA Jam vs l'ancienne cabane optimiste.
17. Autres : A)
18. Affaires découlant
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Yves Pagé, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-10-134 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU
1^{ER} SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillé, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que le procès-verbal du 1^{er} septembre 2015 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-10-135 ADOPTION & PAIEMENT DES COMPTES

25363 Gilles Guillot	Surplus de taxes	123.32	\$
25364 Aliment. Notre Dame	voir. & TPI	92.41	\$
25365	Remplac. # 25343		
25366 Manon Frenette	sem 29/08/2015	748.40	\$
25367 Benoit Caouette	sem 29/08/2015	806.54	\$
25368 Fabienne M. Gosselin	sem 29/08/2015	336.28	\$
25369 Denise Villemure	sem 29/08/2015	324.41	\$
25370 Pascal Pagé	sem 29/08/2015	437.09	\$
25371 Marie Eve Verlaan	sem 29/08/2015	527.87	\$
25372 Christian Paré	sem 29/08/2015	781.75	\$
25373 Aliment. Notre Dame	Essence RAM	121.00	\$
25374 Véronique Bolduc	Surplus de taxes	443.13	\$
25375 Louis Bégin	Surplus de taxes	100.96	\$
25376 Réjean Arcand	Surplus de taxes	37.22	\$
25377 Société d'Habitation	Surplus de taxes	493.93	\$
25378 Jacques Delisle	Surplus de taxes	5.00	\$
25379 Biblio. Municipale	3e vers. Rémun.	500.00	\$
25380 Coop. Multis. Mtb	avance vs paiem.	12 500.00	\$
25381 Marie Eve Verlaan	Dépl. Loisirs	49.68	\$
25382 Petite Caisse	Frais poste	91.20	\$
25383 Rev. Canada Impôt	contr. Employ.	3 397.13	\$
25384 Min. Rev. Du Qc	contr. Employ. A	7 554.70	\$
25385 Aliment. Notre Dame	Ess. & récep.	85.57	\$
25386 Maurice Champagne	Surplus de taxes	60.85	\$
25387 Benoit Bourbonnais	Surplus de taxes	115.00	\$
25388 Aurélien Bourré	Surplus de taxes	54.50	\$
25389 Michel Constant	Surplus de taxes	16.66	\$
25390 Gérard Carrier	Surplus de taxes	13.60	\$
25391 Louise Picard	Surplus de taxes	190.82	\$
25392 Lyse Laberge	Surplus de taxes	34.33	\$
25393 Jeanne-D'Arc Audet	Surplus de taxes	10.00	\$
25394 Sylvain Bazinet	Surplus de taxes	1 126.36	\$
25395 Ghislaine Paquin	Surplus de taxes	10.16	\$
25396 FQM	congrès	850.82	\$
25397 Manon Frenette	sem.05-09-15	748.40	\$
25398 Benoit Caouette	sem.05-09-15	806.54	\$
25399 Fabienne M. Gosselin	sem.05-09-15	336.28	\$
25400 Denise Villemure	sem.05-09-15	324.41	\$
25401 FQM	formation	373.67	\$
25402 Pascal Pagé	sem.05-09-15	437.09	\$
25403 Marie Eve Verlaan	sem.05-09-15	527.87	\$
25404 Christian Paré	sem.05-09-15	781.75	\$
25405 Alain Martel	Surplus de taxes	12.00	\$
25406 Michel Giroux	Surplus de taxes	326.77	\$

25407	Manon Frenette	dépl. Adm.		57.96	\$
	25408 à 25411	annuler			
25412	Aliment. Notre Dame	essence		190.52	\$
25413	Réal Gagnon	Surplus de taxes		412.85	\$
25414	Denise Villemure	achat volume biblio.		127.75	\$
25415	Manon Frenette	sem. 12-09-15		748.40	\$
25416	Benoit Caouette	sem. 12-09-15		806.54	\$
25417	Fabienne M. Gosselin	sem. 12-09-15		336.28	\$
25418	Denise Villemure	sem. 12-09-15		324.41	\$
25419	Pascal Pagé	sem. 12-09-15		437.09	\$
25420	Marie Eve Verlaan	sem. 12-09-15		527.87	\$
25421	Christian Paré	sem. 12-09-15		781.75	\$
	25422 à 25428	législation	3	294.73	\$
25429	Normand Joncas	Surplus de taxes		193.11	\$
25430	AQDR -Section Mékinac	35e anniversaire		35.00	\$
25431	Télus	bureau etc		380.97	\$
25432	Hydro Québec	bureau etc	3	147.90	\$
25433	Pitney Bowes	machine affranchir		328.28	\$
25434	Pages Jaunes	annuaires		114.41	\$
25435	Canadien National	passage à niveau		831.00	\$
25436	Poste Canada	Frais poste		11.00	\$
25437	Groupe CLR	syst. Commun.		362.18	\$
25438	Ursule Arcand	concierge août		100.00	\$
25439	Com. Scolaire Énergie	loc. machine. École	1	571.71	\$
25440	Paul Arcand	3e vers. Éco-Centre	1	198.50	\$
25441	Manon Frenette	sem. 19-09-15		748.40	\$
25442	Benoit Caouette	sem. 19-09-15		806.54	\$
25443	Denise Villemure	sem. 19-09-15		324.41	\$
25444	Pascal Pagé	sem. 19-09-15		437.09	\$
25445	Marie Eve Verlaan	sem. 19-09-15		527.87	\$
25446	Christian Paré	sem. 19-09-15		781.75	\$
25447	Donald Gingras	Surplus de taxes		30.85	\$
25448	Aliment. Notre Dame	essence		114.22	\$
25449	Gilles Palerme	Surplus de taxes		57.24	\$
25450	TéléRecharge	poste	2	874.38	\$
25451	Manon Frenette	sem. 26-09-15		748.40	\$
25452	Benoit Caouette	sem. 26-09-15		806.54	\$
25453	Fabienne M. Gosselin	sem. 26-09-15		336.28	\$
25454	Denise Villemure	sem. 26-09-15		324.41	\$
25455	Pascal Pagé	sem. 26-09-15		437.09	\$
25456	Marie Eve Verlaan	sem. 26-09-15		527.87	\$
25457	Christian Paré	sem. 26-09-15		781.75	\$
25458	Petite Caisse	Frais poste		206.45	\$
25459	Aliment. Notre Dame	essence		119.96	\$
25460	Yannick Joncas	Surplus de taxes		117.25	\$
25461	Steve Beaulieu	Surplus de taxes		8.83	\$
25462	Alarmes Mauricienne	caserne & bureau		441.50	\$
25463	Areo-Feu	acc. Incendie	1	792.87	\$
25464	Batterie Mauricie	incendie		176.95	\$
25465	Bell Express Vu	t.v.		90.43	\$
25466	Environex	analyse d'eau		301.13	\$
25467	Bionest	entr. Fosses	1	034.40	\$
25468	CAPSA	2e versement		500.00	\$
25469	Chambre Com. Mékinac	cotisation annuelle		131.07	\$

25470	Denis Chateauvert	rémun. Incendie		44.20	\$
25471	CLD Mékinac	brunch Omnium		15.00	\$
25472	Groupe CLR	padget		217.42	\$
25473	Croix Bleue	ass. Collective oct.		807.68	\$
25474	Gérald Delisle	P.R.		202.80	\$
25475	Lyne Delisle	P.R.		374.40	\$
25476	Mathieu Denis	rémun. Incendie		51.20	\$
25477	Francis Denis	rémun. Aqueduc N.D.		268.00	\$
25478	Les Entrepr. D. Dion	formation MDO	1	242.53	\$
25479	Les Entrepr. St-Ubalde	concassé		298.19	\$
25480	Équip. Bureau P./C.	fourniture bureau		57.83	\$
25481	Excavation Montauban	loc. machinerie	2	612.98	\$
25482	Michael Frenette	rémun. Incendie		51.20	\$
25483	Kevin Frenette	rémun. Incendie		20.00	\$
25484	Garage Claude Lamarre	camion voirie		230.99	\$
25485	RICOH Canada inc	fourniture bureau		703.88	\$
25486	Pages Jaunes	annuaires		114.41	\$
25487	Signalisation Kalitec	pancartes rues	3	756.58	\$
25488	Jean-Guy Lavoie	dépla. Législation		451.19	\$
25489	Normand Martel	loc. machinerie		362.17	\$
25490	Mauricie Réfrigération	loisirs		182.81	\$
25491	MicroGest Informatique	biblio & bureau		985.78	\$
25492	Ministre des finances	2e versement S.Q.	47	625.00	\$
25493	Guy Morasse	rémun. Incendie		41.60	\$
25494	MRC Mékinac	fosse	1	252.00	\$
25495	Marc O'Bomsawin	rémun. Incendie		78.24	\$
25496	Christian Paré	rémun. Incendie		381.39	\$
25497	Jessy G. Perron	rémun. Incendie		31.20	\$
25498	Hugo G. Perron	rémun. Incendie		31.20	\$
25499	Sylvain Perron	rémun. Incendie		377.40	\$
25500	Plomberie Guy Auger	entretien centre		469.32	\$
25501	Protection Incendie CFS	recharge cylindre		399.90	\$
25502	Martin Rivard	rémun. Incendie		66.80	\$
25503	Yves Sasseville	rémun. Incendie		42.64	\$
25504	Matrec	conteneur		735.84	\$
25505	S.C.A. St-Ubald	voirie	2	283.57	\$
25506	Télus Mobilité	cellulaires		273.07	\$
25507	Télus	feu		71.59	\$
25508	Transport A. Carrier	loc. machinerie	2	621.43	\$
25509	Tremblay, Bois, Migneault, Lemay avocats	serv. Juridique	6	202.39	\$
25510	Turcotte 1989 inc	aqueduc Mtb		797.93	\$
25511	Xérox Canada	copies fax		2.70	\$
25512	Benoit Caouette	aqueduc Mtb		140.00	\$
25513	Aliment. Notre Dame	essence voirie		156.97	\$
25514	Yves Pagé	congres FQM		176.89	\$
				145	931.92\$

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que les comptes soient approuvés et payés au montant de \$145,931.92

ADOPTÉ UNANIMEMENT

CORRESPONDANCE

- Biolab : analyse d'eau secteur Notre Dame et Montauban
eau bonne
- Ministère des Transports : autorise la circulation des
VTT sur la rue principale jusqu'à la rue de
la montagne à partir du numéro civique 790
- Élection Canada : confirmation des montants alloués
pour les élections fédérales.
Centre Municipal : \$300.00
Salle des Loisirs : \$100.00
- OMH Notre Dame de Montauban : demande de servitude
pour le passage d'une conduite de rejet d'eaux
usées sanitaires traités.
(voir résolution # 2015-10-137)
- OMH Notre Dame de Montauban : demande 3^e versement au
montant de \$1087.00
(voir résolution # 2015-10-138)
- Association Propriétaire Lac-Charest : demande-le
remboursement du déneigement des chemins pour
l'hiver 2015-2016. Budget
- École de la Passerelle : demande d'aide financière
pour le Club des Petits Déjeuners du Québec
(voir résolution # 2015-10-139)
- Réseau Biblio : rencontre d'automne qui aura lieu le
17 octobre 2015 à Trois-Rivières.
(voir résolution # 2015-10-140)
- Tommy St-Laurent, Rocket : demande une commandite
pour
son équipe de hockey. Budget
- MAMOT : confirmation d'un montant de \$211,000.
provenant d'une partie du programme TECQ
- MAMOT : confirmation d'un montant total de \$598,680.
réparti sur 5 ans dans le cadre du programme
TECQ. prévoir un emprunt temporaire pour
avoir de la liquidité pour faire les travaux
(voir résolution # 2015-10-141)

RÉSOLUTION # 2015-10-136 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par la conseillère Diane Morasse Lèveillé, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que la correspondance soit déposée tel que lue.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-10-137 OMH NOTRE DAME DE MONTAUBAN VS SERVITUDE SUR LOT 525-1 CADASTRE MONTAUBAN

Considérant que l'OMH de Notre Dame de Montauban doit refaire l'installation septique existante;

Considérant que suite à une étude de sol effectuée par la Firme NORDIKEAU, le système de traitement des eaux usées projeté serait de type secondaire avancé avec désinfection et rejet dans le cours d'eau Frenette;

Considérant que pour pouvoir acheminer les eaux traitées dans le cours d'eau Frenette, l'OMH a besoin d'une servitude de passage sur le lot 525-1 cadastre de Montauban pour la conduite de rejet des eaux traitées;

Il est donc proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par la conseillère Diane Morasse Léveillée que ce conseil accorde à l'OMH de Notre Dame de Montauban une servitude sur le lot 525-1 cadastre Montauban pour le passage d'une conduite de rejet afin de pouvoir acheminer les eaux traitées dans le cours d'eau Frenette.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-10-138 O.M.H. NOTRE DAME DE MONTAUBAN VS
3^E VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION**

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que ce conseil paie, à l'O.M.H. de Notre Dame de Montauban, le 3^e versement de la contribution annuelle au montant de \$1087.00

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-10-139 ÉCOLE DE LA PASSERELLE VS CLUB DES
PETITS DÉJEUNERS**

Il est proposé par le conseiller Yves Pagé, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que ce conseil verse, à l'École de la Passerelle, une contribution au montant de \$135.00 pour le Club des Petits Déjeuners.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-10-140 RÉSEAU BIBLIO VS JOURNÉE
D'AUTOMNE 2015**

Il est proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillée, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que ce conseil autorise Madame Denise Villemure et Monsieur Gérald Delisle à participer à la journée d'Automne 2015 organisé par le Réseau Biblio Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui aura lieu le 17 octobre 2015 à l'Académie les Estacades de Trois-Rivières.

Que ce conseil paie les frais d'inscription au coût de \$25.00 par participant ainsi que les frais de déplacement se rapportant à cette journée.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-10-141 EMPRUNT TEMPORAIRE VS TECQ

Considérant que le MAMOT a confirmé une aide financière de \$598,680. sur une période de 5 ans pour des travaux totalisant \$ 704,660. ;

Considérant que le remboursement pour les travaux prévus sera effectué après réception et analyse du rapport des dépenses par le MAMOT;

Considérant que pour faire les dits travaux, il est nécessaire de faire un emprunt temporaire pour avoir de la liquidité;

Il est donc proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil autorise le directeur-général à faire un emprunt temporaire pour un montant n'excédant pas \$ 599,000 pour effectuer les travaux prévus dans la demande d'aide financière dans le cadre du Programme TECQ.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-10-142 AUTORISATION AU DIRECTEUR-
GÉNÉRAL VS DOSSIER COUR
MUNICIPALE DE LA MRC DE MÉKINAC**

Considérant que nous avons quelques dossiers de perception de comptes en retard ;

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Yves Pagé que ce conseil autorise le directeur général secrétaire trésorier à transmettre tous les dossiers en retard à la Cour municipale de la MRC de mékinac afin de pouvoir récupérer les taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-10-143 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
POUR LA FORMATION DES POMPIERS
VOLONTAIRES**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre

suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-De-Montauban désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-De-Montauban prévoit la formation de 12 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Mékinac en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par le conseiller Michel Sasseville et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MR de Mékinac.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2015-10-144 PROTOCOLE D'APPELS AVEC LA CENTRALE DE RÉPARTITION VS SORTIES DES POMPIERS LORS D'ACCIDENTS

CONSIDÉRANT que l'achalandage et la configuration du réseau routier de la municipalité présente des risques d'accidents majeurs;

CONSIDÉRANT que lors d'un accident, la sécurité des intervenants (premiers répondants, ambulanciers et autres) est primordiale;

CONSIDÉRANT qu'il est important de prévoir la façon d'effectuer la signalisation des routes lors de certaines interventions d'urgence;

CONSIDÉRANT la recommandation de mettre en place un protocole d'appel avec la centrale de répartition déterminant les types d'évènements pour lesquels les pompiers seront appelés à porter assistance durant une intervention d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par le conseiller Michel Sasseville et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise le service en sécurité

incendie à intervenir lors d'accidents répondant aux conditions suivantes :

- Accident impliquant un véhicule lourd;
- Accident à haute vitesse avec déploiement de coussins gonflables;

- Accident impliquant que le véhicule est renversé;
- Accident avec déversement ou fuite de carburant.

Il est de plus résolu que le directeur du service de sécurité incendie soit autorisé à mettre en place le protocole correspondant à la centrale de répartition

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-10-145 RENOUELEMENT DROITS DE PASSAGE
VS CLUB MOTONEIGE ALTON INC.**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Denis, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil renouvelle les droits de passage du Club Motoneige Alton inc. sur le Rang St-Paul, Rue Garneau, Rue Rompré et Rue des Prés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-10-146 APPROBATION DU RAPPORT DES
DÉPENSES VS PROGRAMME
AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL POUR LA ROUTE
DU LAC-GEORGES**

Considérant que le Ministère des transports a confirmé une aide financière au montant de \$15,000. dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal pour des travaux sur la route du Lac-Georges;

Il est proposé par le conseiller Yves Pagé, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route du Lac-Georges pour un montant de 23 259.44 et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-10-147 SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DES
POINTS D'EAU ET STATIONNEMENT SAISONS
2015-2016 À 2017-2018**

2 soumissions ont été reçues soit :

Ferme Marijotel inc.

1 an	\$ 26,573.19 taxes incluses
2 ans	\$ 54,475.04 taxes incluses

3 ans \$ 83,771.96 taxes incluses

Gaétan et Michel Dionne

1 an \$ 23,000.00 taxes incluses
2 ans \$ 46,920.00 taxes incluses
3 ans \$ 71,980.00 taxes incluses

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel que ce conseil accepte la soumission de Gaétan et Michel Dionne pour 3 ans (2015-2016, 2016-2017, 2017-2018) au montant de \$ 71980.00 taxes incluses.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-10-148 SOUMISSION VS SEL A GLACE

2 soumissions ont été reçues soit : Somavrac C.C. au montant de \$ 83.00 TM et Mines Seleine au montant de 106.50 TM.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Denis, appuyé par la conseillère Diane Morasse Léveillée que ce conseil accepte la soumission de Somavrac C.C. au montant de \$ 83.00 la Tonne Métrique pour environ 75 tonnes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-10-149 DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ABAT
POUSSIÈRE POUR 1 AN, 2 ANS ET 3 ANS**

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel que ce conseil demande des soumissions pour de l'abat-poussière pour 1 an, 2 ans et 3 ans

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-10-150 COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
MULTISERVICES MONTAUBAN VS AVANCE**

Considérant que la Coop de Solidarité Multiservices Montauban n'a aucun revenu et qu'elle doit rembourser des prêts et payer différentes factures;

Il est donc proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillée, appuyé par le conseiller Yves Pagé que ce conseil avance à la Coop de Solidarité Multiservices Montauban un montant de \$12,500 pour le paiement des frais pour le mois d'octobre 2015.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-10-151 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE
CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT
DURABLE DES FORÊTS**

CONSIDÉRANT qu'il y a un nouveau programme d'aménagement des forêts pour 2015-2016,

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre Dame de Montauban désire déposer 3 tronçons de chemins admissibles à ce programme, puisque les 3 chemins sont sur des terres de la couronne;

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que ce conseil présente trois projets dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts pour 2015-2016;

Que premier projet présenté soit pour le tronçon du chemin du Lac-Seigneur;

Que le deuxième projet présenté soit pour le chemin du Lac-Brulé;

Que le troisième projet présenté soit pour le chemin des Ballades;

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban s'engage à faire l'entretien des infrastructures mis en place;

Que la municipalité s'engage à payer sa contribution minimale qui est de 25%;

Que le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cet aide financière;

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-10-152 ENTENTE AVEC NDA JAM VS ANCIENNE
CABANE OPTIMISTE**

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que ce conseil signe une entente avec les organisateurs du NDA JAM pour le don de l'ancienne cabane optimiste.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-10-153 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Isabelle Denis,
appuyé par le conseiller Gérald Delisle que l'assemblée
soit levée à 20h25

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Jean-Guy Lavoie, maire

Manon Frenette, directeur-général